

Billet de la municipalité



**Véronique
Gilliard**

Pour moi, il est temps de tourner la page, merci!

Depuis le dernier numéro du magazine, les élections se sont déroulées, la fin de la législature arrivée à grand pas et, à l'heure où vous lirez ces pages, les nouvelles autorités tant au législatif qu'à l'exécutif entrées en fonction.

Ce printemps a également permis la mise en route des travaux routiers au centre de Thierrens. Je profite de l'occasion pour remercier chacun, plus particulièrement les bordiers, de la tolérance et de l'ouverture lors des discussions traitant de ce chantier.

Au sein du personnel, plusieurs changements sont à signaler.



Mme Christine Golay

A l'administration, Madame Christine Golay, que vous avez peut-être rencontrée au guichet lors de votre renouvellement de permis ou de carte d'identité, nous a quittés après de nombreuses années à Correvon puis Montanaire, une opportunité professionnelle s'étant présentée à elle. Pour la remplacer, Monsieur Marvin Ménétrey a été engagé en tant que médiamaticien et préposé au contrôle des habitants. Il s'occupera également du magazine et de la transmission des informations via le site internet et les réseaux sociaux.

Le service voirie a vécu plusieurs mois compliqués avec plusieurs congés maladie de longue durée. La dotation du personnel montrant certaines limites et afin d'assurer la qualité du service, un employé supplémentaire est engagé depuis le mois

d'avril en la personne de Monsieur Yoann Braun. Une réorganisation du service est en cours.

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux collaborateurs.

Pour ma part, et après 15 ans de municipalité, il est temps de tourner la page. Etre municipale dans une petite commune, c'est prendre sur son temps de loisirs pour un vrai travail de milice que l'on découvre chaque jour un peu plus. Il est impossible de s'enoyer, par contre il peut arriver que le sommeil soit chassé par le stress permanent.



M. Marvin Menetrey



M. Yoann Braun

C'est fou comme nos propres idées et les attentes des citoyens ne vont pas au même rythme que les démarches continuellement entravées par une loi ou un service cantonal. Durant ces années, j'ai eu la chance de toucher à plusieurs facettes du travail avec plus ou moins de réussite. Les meilleurs moments seront la fusion et tout le travail pour y arriver, l'agrandissement du cabinet médical, de l'UAPE à St Cierges et du projet à Thierrens. Mais le souvenir le plus marquant restera, pour la citadine que je suis, la découverte du pâturage de Denezzy que j'imaginai à la Vallée de Joux alors qu'il se trouve tout près, mais si dépayasant !

Je profite de l'occasion pour remercier mes collègues tant de Peyres-Possens que de Montanaire, les conseillers avec lesquels un dialogue est indispensable pour avancer, les employés communaux et le personnel administratif, plus particulièrement les greffes et préposées avec lesquelles j'ai beaucoup collaboré, mais surtout ma famille sans laquelle rien n'aurait été possible.

Meilleurs vœux aux nouvelles autorités et plus particulièrement les 2 nouveaux municipaux, Cécile Crisinel Favre et Marc



Mme Cécile Crisinel-Favre



M. Marc Bourlard

Bourlard, qui auront de gros défis à relever.

Quant à vous électrices et électeurs, n'ayez pas peur de vous présenter et de participer à la vie de la commune. On fait des erreurs, mais on apprend beaucoup. Etre une femme ou être jeune ne doivent pas freiner vos envies. Intéressez-vous, venez aux séances de conseils qui sont publiques, cela vous aidera à comprendre et à vous porter candidat pour l'une ou l'autre fonction lors de prochaines élections.

A toutes et tous un bel été !



Informations diverses

Réorganisation service voirie : un seul numéro de téléphone à retenir !

Dans le but d'améliorer le service à la population, le service voirie se réorganise en profondeur en séparant les services industriels et la voirie. Les employés peuvent ainsi mieux gérer les tâches à faire dans le temps et faire face aux divers imprévus.

Cela signifie pour vous que, pour atteindre un employé de la voirie vous devrez faire le numéro de téléphone **021 905 34 06** et suivre les indications « faites le 1, le 2, ... selon votre question ». Le personnel ne sera plus atteignable par les numéros de téléphone mobile.

Taille des haies et élagage des arbres

Comme indiqué dans la FAO chaque année au mois de juin, les haies en bordure des routes et chemins publics doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du Règlement d'application du 19.01.1994 de la Loi du 10.12.1991 sur les routes.

Emondage des haies :

- à la limite de la propriété
- à une hauteur maximale de 0,60m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2m dans les autres cas

Élagage des arbres :

- au bord des chaussées : à 5m de hauteur et à 1m à l'extérieur
- au bord des trottoirs : à 2,5m de hauteur et à la limite de la propriété

Le délai de mise en conformité est fixé au 30 septembre 2021. Passé ce délai, la commune fera effectuer les travaux à la charge du propriétaire.

Recherchons

Pour rendre le magazine plus proche du terrain, nous sommes à la recherche de correspondants, de chaque village, intéressés à relater les diverses activités se déroulant dans

les villages, la commune et la région.

Afin de retranscrire les séances du conseil communal avec un regard apolitique, garantissant l'objectivité et la neutralité, dans le but de maintenir le lien avec la presse régionale, un correspondant hors conseil est souhaité à partir du mois d'octobre.

Les personnes intéressées sont priées de faire part de leur intérêt auprès de Claude-Alain Cornu, c-a.cornu@montanaire.ch

1er août

A ce jour, et au vu de la situation sanitaire, il nous est impossible de vous annoncer avec précisions les festivités pour la fête nationale.

La municipalité, Croqu'en balade et la jeunesse de Thierrens réfléchissent et cherchent à mettre sur pied un programme dans le respect des normes sanitaires.

L'horaire et les diverses informations vous seront donnés quelques jours avant via les piliers publics, le site internet, la page facebook

Piscines

Avec l'arrivée des beaux jours, la tentation est grande de plonger dans l'eau. Pour rappel, lors de l'installation d'une piscine semi-enterrée ou enterrée, une enquête ou une autorisation municipale peut être nécessaire.

Quant au remplissage, il est strictement interdit de le faire à partir d'une borne hydrante. Cela prend un peu plus de temps, mais il n'y a pas d'autre possibilité que de se brancher à un robinet privé.

Vous avez des questions, veuillez-vous adresser à n.jaton@montanaire.ch pour la pose et à m.rosset@montanaire.ch pour le remplissage

Littering

Les masques, bouteilles, cornets de crottes de chien et déchets divers n'ont rien à faire sur la voie publique, places de jeux, forêts et champs. Leur place se trouve dans les poubelles et récipients ad'hoc, dans le respect du tri.

Pour un environnement propre!



A l'heure où l'on parle d'écologie, ce petit geste permet de ménager le regard de chacun, évite de mettre les pieds dans des surprises peu agréables.

Certains déchets non seulement polluent, mais provoquent également la mort des animaux qui pourraient les ingérer ou s'y étrangler !

Faire ce geste est également un geste éducatif pour nos enfants !

« Travaux routiers – restrictions de circulation »

En raison de la réfection de la chaussée à Thierrens, diverses fermetures de routes seront nécessaires durant les vacances scolaires pour le bon déroulement des travaux.

Vous trouverez les annonces des dates sur les piliers de vos villages, la page du site internet et la page Facebook, selon l'avancement du chantier et la planification.

Nous vous remercions de votre compréhension

Comptes 2020

par Claude-Alain Cornu

En préambule

Les comptes 2020 représentent le 8ème exercice comptable de la commune de Montanaire et le dernier bouclage d'une année complète de cette législature. Comme cité en conclusion du rapport sur les comptes et l'analyse financière, le résultat de l'exercice 2020 est très bon, supérieur à la moyenne des exercices précédents. La commune a consenti à des investissements plus importants, mais presque totalement autofinan-

cés. Il en résulte une légère augmentation de l'endettement. Les investissements réalisés et planifiés pour une grande partie dans le plan d'investissement de la législature, n'ont pas atteint le plafond d'endettement validé par le conseil communal en septembre 2016 pour 19 mio. Au 31 décembre ce dernier était de 15 mio. Ce résultat s'explique aussi par le report de plusieurs projets pour la prochaine législature. La capacité de financement de l'endettement (Marge d'autofinancement / Endettement net = 19.57%) indique que, sur la base du résultat 2020, la commune est à même théoriquement de ramener sa dette

nette à zéro sur une période de 5 ans. Cette appréciation est excellente.

Les principaux chiffres des comptes 2020

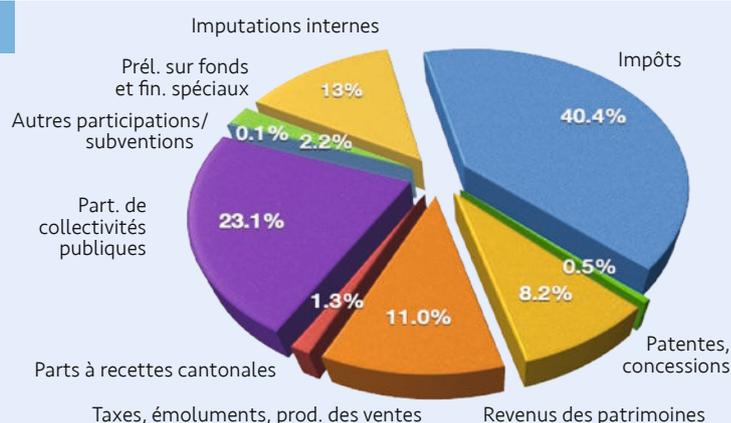
Les comptes de fonctionnement montrent un excédent de revenus de Frs 84'635.39 sur un montant total de charges de Frs 13'857'190.97 et de Frs 13'941'826.36 de revenus. Le budget prévoyait un excédent de charges de Frs 222'315.65. La marge d'autofinancement (l'excédent de revenus purement financier) est de Frs : 1'953'691.--.

Ci-contre, dans le but de vous présenter un résumé des comptes. Deux graphiques com-

2 graphiques représentant les revenus et charges par nature à l'habitant.

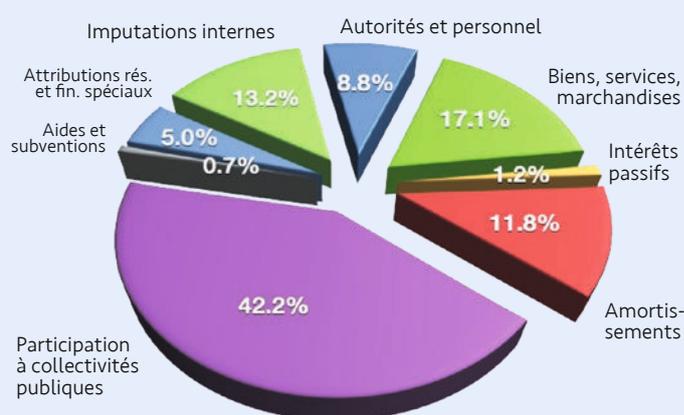
Graphique des revenus par natures à l'habitant

	p/habitant	Total
Impôts	2 014	5 626 180
Patentes, concessions	26	72 427
Revenus des patrimoines	412	1 149 879
Taxes, émoluments, prod. des ventes	550	1 535 700
Parts à recettes cantonales	65	181 792
Part. de collectivités publiques	917	3 215 347
Autres participations/subventions	6	18 005
Prél. sur fonds et fin. spéciaux	112	313 039
Imputations internes	655	1 829 458
Total	4 990	13 941 827



Graphique des charges par natures à l'habitant

	p/habitant	Total
Autorités et personnel	435	1 216 650
Biens, services, marchandises	849	2 371 103
Intérêts passifs	60	168 059
Amortissements	583	1 628 687
Part. à collectivités publiques	2 093	5 847 894
Aides et subventions	37	102 214
Attributions rés. et fin. spéciaux	248	693 126
Imputations internes	655	1 829 458
Total	4 960	13 857 191



prenant l'ensemble des rubriques par nature, y compris les imputations internes

Il en ressort que, le « coût » pour un habitant de la commune, quel que soit son âge ou son revenu, est de Frs 4'305.00 (hors imputations internes)

Le total des investissements nets réalisés en 2020 se monte à : Frs 2'096'391.-

L'endettement net par habitant passe de Frs 3'622 en 2019 à Frs 3'588.00 en 2020. La commune se situe clairement en dessous de l'endettement moyen par habitants des communes vaudoises sans Lausanne qui est de Frs 6'719.00. (Frs 9'128.00 Lausanne inclus) Réf. Année 2019.

Quelques explications sur les opérations effectuées :

Le total des amortissements effectués lors de l'exercice 2020 se monte à :

Frs 1'628'687.62

Répartis comme suit :

Patrimoine financier : Frs 393'963.67

Patrimoine administratif : Frs 887'031.00

Amortissements extraordinaires

Frs 347'692.95

Dont Frs 272'600.00 liés aux prélèvements sur des fonds de réserves.

Le bilan montre une augmentation des fonds de réserve de :

Frs 380'086.75

Attributions : Frs 693'126.04

Prélèvements : Frs 313'039.29

Le montant total des fonds de réserve au bilan se monte à Frs 5'029'564.45. La couverture financière des réserves qui était de 120.74% l'an dernier, est maintenant de 104.62%. L'excédent financier est de Frs. 232'321.00

En conclusion

Lors du décompte final des péréquations 2019, décompte reçu courant septembre 2020, l'Etat nous a versé un montant pour l'année antérieure de Frs. 503'311.00 se décomposant comme suit :

Péréquation directe :

à recevoir Frs 370'391.00

(Dépenses thématiques & population)

Facture sociale : à recevoir Frs 126'560.00

Réforme policière : à recevoir Frs 6'358.00

Pour rappel, les acomptes de la péréquation, pour l'élaboration du budget 2020, sont calculés selon le rendement des impôts et la valeur du point d'impôt communal 2018 (Frs 69'930.00). Les factures définitives se basent sur le rendement des impôts et la valeur du point d'impôt communal 2019 (Frs 70'807).

Le chapitre 21 Impôts montre un supplément de revenus de Frs 319'539.13 en comparaison avec le budget.

Ci-dessous les plus importantes variations entre le budget et les comptes :

- Impôts revenu/fortune des personnes physiques Frs 202'124.33

- Impôts bénéfice/capital des personnes morales Frs -47'376.90

- Impôts foncier Frs 48'772.30
- Droits de mutation Frs 59'249.75
- Impôts sur les gains immobiliers Frs 2'540.75

- Impôt sur les frontaliers Frs 23'251.05

Un total de Frs 125'542.27 a été défalqué. Les postes les plus importants sont :

- Défalcatons faites directement par l'ACI Frs 125'117.57

- Remboursement impôt sur prévoyance Frs 424.70

Le montant défalqué par le canton pour les impôts à recevoir est important. Il ne faut pas oublier de mettre cette somme en corrélation avec le compte impôts récupérés après défalcatons. En effet, afin de ne pas gonfler inutilement le compte débiteur, les impôts qui pourraient ne pas être encaissés (poursuites, actes de défauts de bien), sont automatiquement défalqués. Dès que les contribuables sont revenus à meilleure fortune, les montants encaissés sont comptabilisés dans le compte impôts récupérés après défalcatons.

Nous constatons que, malgré la crise sanitaire due au COVID19 durant environ 10 mois, l'exercice comptable ne fût que très peu impacté. Les conséquences devraient se reporter lors des prochains boucllements, notamment concernant tant les rentrées fiscales, que la croissance des prestations sociales.



Interview de Thierry Devallonné

Après ces 17 ans de loyaux service, il est temps pour M. Thierry Devallonné de nous quitter. Ce pourquoi, nous avons décidé de l'interviewer sur sa carrière à la municipalité.

1. Qu'est ce qui t'as poussé à devenir Municipal ?

J'ai toujours aimé m'investir dans les sociétés. D'abord en tant que président de la jeunesse de Thierrens/Correvon, ensuite au sein du comité de la Cantonale FVJC Thierrens 03.

Du coup, quand on m'a parlé d'une place vacante à la Municipalité de Correvon en 2004, je n'ai pas réfléchi longtemps avant d'accepter de me présenter.

2. Quel est la réalisation que tu as eue le plus à cœur de voir se concrétiser ?

Le terrain multisports du Grand Marais à Thierrens, un projet pour toute une région. Les équipes sportives avaient besoin de ces installations afin de pouvoir profiter pleinement de leur passion.

3. Quel est le projet dont tu es le plus fier ?

Mon premier grand travail en tant que Municipal a été de créer un nouvel appartement dans les combles du collège à Correvon.

Je pense également au projet encore ouvert de la desserte forestière du Correvont, en direction d'Ogens, qui se discute depuis près de 20 ans et qui devrait se finaliser durant cet été.

4. Quel est le projet que tu as envié à un de tes collègues ?

Le projet du nouveau réservoir de distribution d'eau de Vusery.

5. La qualité qui t'a le plus servi en tant que Municipal ?

Rester neutre dans les décisions par rapport aux règlements et ne pas favoriser certaines sociétés locales plutôt que d'autres.

6. Le défaut qui t'a le plus desservi en tant que Municipal ?

Mon manque d'intérêt pour l'informatique.

7. L'aspect que tu as préféré en tant que Municipal ?

L'ambiance et les relations avec les collègues, autant à Correvon qu'à Montanaire. C'était pour moi une condition indispensable à une bonne collaboration.

8. L'aspect que tu as le moins aimé en tant que Municipal ?

La non reconnaissance, par certains citoyens, du travail fourni. On fonctionne encore comme Municipalité de milice et nous apprenons en permanence tout au long de notre mandat.

9. Qu'est ce qui a été le plus contraignant pendant ces 17 ans de Municipalité ?

Ce n'est pas toujours facile de concilier au quotidien vie familiale, gérer une exploita-



Le terrain multisports du Grand Marais



Collège de Correvon et la fontaine



La desserte forestière de Monfriadou à Denezzy



Place de jeux à Chapelle

tion agricole et en plus un mandat de Municipal. Je tiens à remercier mon épouse pour son soutien et son indulgence pendant ces 17 belles années.

10. Quel est le conseil que tu donnerais à la personne qui te remplace ?

De toujours travailler au plus près de sa conscience et ne pas hésiter à demander conseil auprès de ses collègues. Accepter que l'on est en démocratie est également essentiel pour comprendre l'avis des autres personnes.

11. Quelle était ta première préoccupation/priorité ?

Toujours travailler sans mettre en avant mes intérêts personnels, mais plutôt celui de la population en général.

12. Toi qui as vécu la fusion, qu'est-ce que cela a vraiment changé pour toi ?

La gestion administrative s'est vraiment simplifiée ainsi que le professionnalisme

de la fonction. Ce que j'ai le plus apprécié, c'est de travailler par dicastère sans avoir besoin d'intervenir dans les petites querelles internes liées à son propre village.

13. Un moment à partager ?

Les belles soirées décompression au chalet de Nathalie aux Diablerets m'ont laissé de très bons souvenirs ainsi que tous les moments hors séance avec les collègues.

14. Qu'est-ce qui va le plus te manquer ?

La collaboration avec mes anciens collègues et le fait de ne pas avoir pu concrétiser certains projets que j'avais à cœur.

15. Un dernier mot pour les habitants de Montanair ?

Après ces nombreuses années passées à l'exécutif communal, c'est avec énormément de satisfaction que je termine mon mandat.

Une expérience enrichissante qui m'a beau-

coup appris et permis de créer des liens avec tous mes collègues de la municipalité que ce soit de Correvon ou de Montanair.

De pouvoir mener des projets et faire avancer la commune dans notre belle région a été une réelle source de motivation. Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont collaboré avec moi durant ces 17 ans et qui m'ont également permis de créer des bons moments professionnels et amicaux.

Continuez à faire confiance aux autorités et si vous avez un peu de temps à lui consacrer, investissez-vous dans la collectivité.

Au plaisir de se revoir tous autour d'un verre lors de manifestations, projets régionaux ou autres.

Amicalement

Thierry Devallonné



La formation d'apprentis



Grill au refuge des Roches

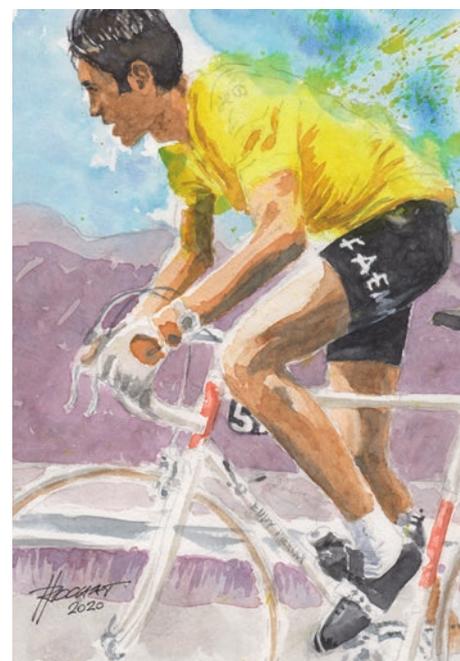


Je me permets de m'attribuer ce petit endroit pour exprimer ma reconnaissance envers la commune qui m'a fait confiance, à un moment délicat de ma vie professionnelle et aussi durant ces sept années à réaliser et mettre en page le Montanair Magazine.

J'ai apprécié faire ce travail et collaborer avec Véronique Gilliard, merci.

Mais pas de soucis pour occuper la retraite, entre le vélo, l'aquarelle, la photo et le bricolage...

FRANÇOIS ROCHAT GRAPHIC DESIGN



PICPATCH-BROYE

Le club de Patchwork Picpatch-Broye, fondé en février 2000 à l'initiative de Danila Buhlmann, domiciliée à Neyruz-sur-Moudon, compte aujourd'hui 14 membres. Nous nous réunissons habituellement deux fois par mois dans une salle du collège de Neyruz-sur-Moudon.

Qu'est-ce donc que le patchwork ?

C'est une technique de couture qui consiste à assembler des morceaux de tissus de tailles, formes et couleurs différentes pour réaliser des ouvrages habituellement composés de trois couches maintenues entre elles par le mate-lassage. Ces créations peuvent être utilitaires, par exemple des couvre-lits, des couvertures ou décoratives tels des panneaux muraux. Vous avez peut-être eu l'occasion d'admirer celui que le club a offert à la commune en 2015 et qui décore une paroi de la grande-salle de Neyruz-sur-Moudon. Cet artisanat, déjà pratiqué dans de nombreuses cultures ancestrales, a traversé les mers. Il évolue continuellement en fonction des ressources disponibles, au gré de l'inspiration des artistes et des modes. A la main ou à la machine, traditionnel ou moderne, ses techniques sont innombrables offrant un horizon infini de possibilités.

Les échanges de savoir-faire entre les membres du club sont souvent à la base de l'apprentissage. Des projets d'ouvrages réalisés en commun ou en privé sont régulièrement proposés par l'une ou l'autre d'entre nous. Occasionnellement, le club s'adjoint les services d'une instructrice extérieure. Des cours sont également



organisés par les magasins de tissus.

Les contacts entre « patcheuses » de Suisse Romande sont favorisés lors d'une rencontre annuelle organisée par l'un ou l'autre des clubs. Picpatch-Broye a eu l'occasion de recevoir à deux reprises les clubs romands, en 2011 et 2017.

La vie du club est rythmée par les expositions, moments privilégiés qui nous permettent de présenter nos magnifiques ouvrages au public. Cette dernière année, si particulière, a imposé

le report de l'édition prévue en 2020. C'est ainsi que notre prochaine exposition se tiendra du 7 au 10 octobre 2021, à la salle de la Douane à Moudon. L'entrée est gratuite. Nous espérons vous y recevoir nombreux. Et si la contemplation de nos créations éveille en vous l'envie d'essayer par vous-même, nous serons heureuses de vous accueillir au sein de notre club pour vous dévoiler quelques-uns de nos secrets.

Nicole Bachmann, Présidente

durant les vacances d'été

Ateliers artistiques pour enfants

cours par petits groupes dans le respect des mesures sanitaires

LES ARTELIERS

9h00 - 12h00 **et/ou** 14h00 - 17h00
goûter inclus
demi-journées ou semaine complète

Route de Prévondavaux 2, 1410 Denezy (arrêt de bus)
www.flo--k.com/les-arteliers 078/789 31 61

Exposition de patchwork

Pour son 20^e (+ 1) anniversaire
PICPATCH-BROYE
expose

Horaires :

Vernissage
Jeudi 7.10
de 18h à 20h

Vendredi 8.10
de 14h à 20h

Samedi 9.10
de 10h à 18h

Dimanche 10.10
de 10h à 17h

Du 7 au 10 octobre 2021
Salle de la Douane
Avenue de Billens 2, 1510 Moudon

« Montanaira et Ogens solidaires »

REMERCIEMENTS

Courant décembre 2020, une petite opération de solidarité envers des soignants a été effectuée dans les villages de Montanaira et Ogens.

But : faire quelque chose de concret pour le personnel soignant qui vit des difficultés accrues sur son lieu de travail depuis le printemps 2020 (effectifs réduits pour cause de personnel malade, patients très lourdement atteints, soignants physiquement et psychologiquement fatigués)

Action : deux équipes de l'hôpital d'Yverdon-les-Bains (unités de médecine et soins intensifs) ont reçu des bons repas ainsi que des mots sympas les remerciant, les encourageant et les félicitant. Les bons repas sont une jolie manière de prendre soin des soignants, qui après 12 heures de travail n'ont plus l'énergie pour cuisiner. Manger est un besoin fondamental. Le projet a de plus soutenu des entreprises locales de restauration.

Ont été distribués : une centaine de messages manuscrits et 143 bons de CHF 20.-



La très bonne idée, l'organisation et la finalisation de ce projet ont été réalisées par Alexandra Aubert de Denezzy. Son projet simple, à petite échelle, a facilement trouvé écho auprès de plusieurs mamans pour faire le relais dans leur village respectif. Ce sont les enfants qui ont bravé le froid pour faire la collecte.

Bavo à Eléonore, Charlène, Emilien, Arthur, Zoé, Mahé, Louise, Marie, Elsa, Ju-

lien, Anaïs, Samuel, Mattia, Loane, Inès, Ysaline, Iléna, Clara, Nessa, Laly, Aude, Benjamin, Damien, Killian, Justine, Soleya, Elyne, Lyra, Dylan, Kéo et Méline pour leur engagement, dans le respect des consignes sanitaires.

Au nom de tous les soignants qui ont reçu vos gentilles attentions, nous remercions vivement les habitants de Montanaira et Ogens !!

Compte-rendu du Conseil communal

par Pierre-Olivier Baptiste

Séance du 23 juin 2021

Le conseil s'est réuni (50 présents ; 6 excusés) pour la première fois de cette année 2021, et pour la dernière fois de la législature 2016-2021. A l'ordre du jour de cette séance figurent les comptes 2020, le rapport de gestion pour l'année législative 2020, un préavis modifiant le règlement et tarif des émoluments du Contrôle des Habitants, un concernant l'achat de la parcelle RF N°88 à Thierrens, un pour refaire le chemin forestier dans le bois de Pré-Marin à Peyres-Possens et enfin un demandant un crédit de construction pour l'extension du site scolaire de Thierrens.

Le conseil élit Mme Marjorie Franzini, habitante de Denezzy, secrétaire pour ce dernier Conseil en remplacement de Mme Joëlle Martin. Mme Franzini a également été élue secrétaire du Conseil pour la prochaine législature lors de la soirée d'assermentation du 25 mai dernier.

Le conseil décide de suivre l'avis de la

commission de gestion et finances, et accepte à l'unanimité le préavis 1/2021 concernant les comptes 2020 tels que présentés par la municipalité. Les comptes sont excédentaires pour un montant de CHF 84'635.39 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 222'315.95. Les charges représentent un montant de CHF 13'857'190.97 et les revenus CHF 13'941'826.36.

Le rapport de gestion a été établi par la commission de gestion et approuvé à l'unanimité de l'ensemble des membres du conseil qui notent ainsi l'excellent travail de la municipalité dans la gestion de la commune.

L'assemblée suit également l'avis de la commission ad-hoc et accepte à l'unanimité le préavis 2/2021 concernant le règlement et tarif des émoluments du Contrôle des Habitants. Les tarifs restent inchangés, les deux principaux changements concernent :

- L'obligation de présenter une pièce d'identité ou une autorisation de séjour pour toute demande de remise

d'attestation d'établissement de séjour, anticipée de départ, de départ, d'acte de mœurs, de déclaration de vie ou tout autre attestation (selon Art. 5 du règlement).

- La délégation à la Municipalité accordée par le Conseil pour adapter les tarifs des émoluments sur (selon Art. 6 du règlement), ces montants étant surveillés par le canton.

Le conseil écoute les conclusions de la commission ad-hoc et de la commission de gestion et finances concernant le préavis 3/2021 prévoyant l'achat de la parcelle RF N°88 à Thierrens. Il l'approuve à la majorité (1 avis contraire).

Le préavis 4/2021, traitant de la réfection du chemin forestier permettant l'accès au bois de Pré-Marin à Peyres-Possens est accepté à l'unanimité par le conseil après lecture des rapports de la commission de gestion et finances et de la commission ad-hoc.

Le dernier préavis à l'ordre du jour présenté par la Municipalité au Conseil concerne la demande d'un crédit de construction pour l'extension du site scolaire de Thierrens. Après avoir entendu la présentation du préavis par la Municipalité secondée par une

suite à la page 8



Compte-rendu du Conseil communal (suite)

présentation préparée par le bureau d'architecte, le conseil écoute les conclusions présentées dans leur rapport par la commission ad-hoc et la commission de gestion et finances. La construction prévoit, à charge de l'ASIRE (Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens), pour un montant de CHF 8'650'000.-, 6 salles de classes, 2 salles de dégagement, 1 salle des maîtres 1 restaurant scolaire, 1 salle de gym VD2 ainsi que la transformation de l'appartement du concierge pour les PPLS ; financé par Montanaire, pour un montant de CHF 2'745'000.-, une UAPE (Unité d'Accueil de la Petite Enfance), un abri PC / Parking, proposé en variante aux conseillers, une partie des installations de chauffage et une partie des aménagements routiers.

Après discussion et de nombreuses questions et réflexions, le Conseil décide à la majorité (37 voix pour, 3 avis contraire et 9 abstentions) d'autoriser la création des abris PC/ Parking tels que proposés en variante par la Municipalité. Enfin, il accepte à la majorité également, par 38 voix pour et 11 abstentions, d'accorder le crédit de construction à la commune de Montanaire pour un montant total de CHF 2'745'000.-. La partie de l'investissement imputable à l'ASIRE sera traitée

par le conseil intercommunal de l'association.

Le Conseil clôt la législature en prenant congé des conseillers sortants. Les 2 municipaux quittant leur fonction au sein de la municipalité, Mme Véronique Gilliard (16 ans ½ d'investissements au sein de la commune de Peyres-Possens, puis de Montanaire et dans de nombreuses associations) et M. Thierry Devalloné (17 ans d'investissements au sein de la commune de Correvon, puis de Montanaire) sont remerciés par de nombreux applaudissements de la part de l'assemblée pour la qualité de leur travail au sein de la Commune.

Quant à moi, après 5 années à la présidence du Conseil de Montanaire, et après avoir remercié toutes les personnes qui m'ont fait confiance pendant cette législature, je cède ma place de président du Conseil à M. Michel Gosteli de Thierrens pour la prochaine législature, à qui je souhaite tout le meilleur dans ses nouvelles fonctions.

Le prochain conseil est agendé au mardi 5 Octobre 2021. Les séances sont ouvertes au public.

Un bel été à tous les habitants de Montanaire.

Prochains Conseils

5 octobre et 16 décembre

Les séances du conseil sont ouvertes au public.

Joyeux anniversaire!

100 Centenaire!



© Photo Dany Schaar

Madame
Jeanne Devalloné
de Correvon
le 1 juin

90 Nonagénaire!



© Photo Dany Schaar

Madame
Lisette Bovay
de Thierrens
le 23 mai

Bienvenue à:

Nathan

Imbach
le 20 novembre
à Thierrens

Zoé

Müller
le 31 décembre
à Denezy

Hugo

Rey
le 7 janvier
à Neyruz

Nelly

Deppierraz
le 10 février
à Correvon

Noa

Crespo
le 30 octobre
à Thierrens

Apolline

Brat
le 6 février
à Martherenges

Alan

Wilk
le 7 janvier
à Thierrens

Eleanore

Progin
le 15 février
à Thierrens

Lara

Villaz
le 22 décembre
à St-Cierges

Soline

Martin
le 15 avril
à Neyruz

Mila

Stoll
le 27 mars
à St-Cierges

Prochaine édition octobre 2021,

le délai pour les annonces de manifestations et articles est fixé au

15 septembre

à transmettre à

actu@montanaire.ch

Mise en page:

FRANÇOIS  ROCHAT GRAPHIC DESIGN

1410 St-Cierges - francois.rochat@bluewin.ch